

2A. NOTICE EXPLICATIVE

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du
Arrêtant les dispositions du Plan Local y

ASSAINISSEMENT

COMPETENCE ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement est assurée par le SIVOM du canton de Bar sur Loup.

La commune de Châteauneuf dispose d'un réseau d'assainissement mixte géré par la Lyonnaise des Eaux - Suez.

ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2009, le nombre d'usagers assujettis au réseau d'assainissement collectif était de 671. Le réseau d'assainissement collectif est de type séparatif. Il est relié à la station d'épuration du SIVOM de Bar-sur-Loup, située sur la commune de Châteauneuf et mise en service en 1990. La station fonctionne par procédé de boues activées et d'aération prolongées. Elle dispose d'une capacité d'épuration de 2 500 équivalent/habitants. Cette station, surdimensionnée lors de sa création, arrive à saturation. Les communes du Rouret et d'Opio prévoient d'arrêter le refoulement sur la station ce qui permettra de maintenir temporairement une capacité suffisante..

ZONE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La majeure partie de la commune n'est pas reliée au réseau d'assainissement collectif. Cependant, des extensions du réseau sont prévues par le schéma d'assainissement.

CARACTERISTIQUES DU RESEAU ET DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le linéaire du réseau d'assainissement communal s'étend sur 14km et représente 12 750 ml, il est constitué principalement de PVC et de fonte. Le linéaire du réseau transitant jusqu'à la station d'épuration intercommunale est de 21550 ml. Le réseau d'assainissement de la commune de Châteauneuf est numérisé dans un Système d'information Géographique. Ce système permet un comptage plus précis des linéaires et représente une véritable base de données sur chaque tronçon de la canalisation : diamètre, matériau...). Les travaux de maintenance préventive et curative sont gérés par G.M.A.O (Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur)

Compte tenu de l'absence de pente des terrains, les effluents collectés ne peuvent s'écouler gravitairement, jusqu'à la station d'épuration sans poste de relevage. La commune dispose donc de deux postes de relevage. Celui du Pousson dispose d'une capacité de 2 fois 18 m³/h avec une possibilité de fonctionnement alternatif ou simultanée. Celui du Camp de Tende, renouvelée en 2009, dispose d'une capacité de 1 fois 21 m³ / h et 1 fois 22 m³ /h avec un fonctionnement alternatif.

Un troisième poste de relevage se trouve en dehors du territoire communal, le poste de Pondeirac à Opio. Le poste dispose de deux pompes d'une capacité respective de 36m³/h et de 29m³/h avec un fonctionnement alternatif.

Hormis les canalisations de by-pass des postes de relèvement cités précédemment, seul le poste de relevage situé en entrée de la station d'épuration de Châteauneuf est équipé d'un trop plein permettant de by-passer les effluents en cas d'avarie des pompes ou d'un événement pluvieux exceptionnel.

Plusieurs points noirs ont été observés sur le réseau. Ainsi, neuf regards présentent des traces de mise en charge synonyme soit d'absence de pente (contre-pente), soit d'intrusion d'eaux parasites pluviales ; huit regards présentent des traces d'abrasion ou de corrosion synonymes d'une

dégradation de structure, provoquée soit par une stagnation d'eaux usées, soit par la présence d'H₂S en forte proportion des les réseaux (temps de transit trop long).

La quantification et localisation des eaux claires parasites permanentes réalisée par le rapport intermédiaire du schéma directeur d'assainissement montre que la station d'épuration est soumise à une augmentation très importante de son débit lors d'évènements pluvieux, avec des surfaces importantes en provenance du village de Chateauneuf. Enfin, le bilan de pollution effectué sur la station d'épuration montre des effluents légèrement dilués confirmant la présence d'eaux claires parasites permanentes en quantité non négligeable.

Compte tenu de ces anomalies, le schéma directeur d'assainissement conseil la réalisation d'un diagnostic complet du réseau d'assainissement de Chateauneuf.

Traitement d'affinage

Le dégrilleur est le seul prétraitement de la station. Les eaux sont ensuite traitées par système d'aération prolongée. L'élimination de la pollution (matière en suspension, matière biodégradables et non biodégradables) se fait par décantation des matières en suspension (MES) et par une dégradation des matière en solution.

Traitement des boues

2539 m³ de boues liquides ont été extraite de la station du SIVOM du Bar sur Loup en 2009. Les bouts sont stockées et épaissies dans un silo-concentrateur et traitées sur le site de la STEU G – La Paoute à Grasse où elles sont étendues sur 7 lits de séchage d'une surface de 43 m². A la sortie de la Paoute, la filière d'évacuation des boues respecte à 100% la réglementation.

Auto surveillance

13 bilans ont été réalisés en 2009. Ils sont effectués sur 24 heures en entrée et en sortie de la station d'épuration. 92% des bilans réalisés en 2009 ont été conforme. La qualité des eaux traitées respecte les normes de rejet du manuel d'auto surveillance pour l'ensemble des paramètres DB,DCO et MES. La teneur en azote de 20mg/l en moyenne est également respectée.

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES SUR LA COMMUNE

La topographie de la commune rend problématique la question de l'écoulement des eaux pluviales en certains endroits. Le régime des précipitations crée parfois des ruissellements importants et la commune a été plusieurs fois sujette à des inondations, coulées de boues et glissements de terrain (7 arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur ce sujet durant les 20 dernières années).

La commune de Châteauneuf ne dispose pas de réseau d'évacuation des eaux pluviales. Ces eaux sont acheminées vers les cours d'eau principaux par des talwegs et fossés plus ou moins bien entretenus. L'imperméabilisation des sols accroît les problèmes d'écoulement, les fossés sont parfois insuffisamment dimensionnés. Attention à la pollution des eaux de pluies par les hydrocarbures présents sur la chaussée.

EAU POTABLE

COMMUNE

•

Le contrat d'affermage du réseau d'eau potable est confié depuis le 31 mars 2006 à la charge de la Lyonnaise des eaux-suez.

Ressource

L'essentiel de l'alimentation en eau potable de la commune provient d'un prélèvement d'eau dans le canal et le réseau du Foulon car la commune ne dispose pas de ressource propre. Ces prélèvements sont uniquement chlorés et clarifiés. En cas de pluie rendant les eaux troubles, l'alimentation se fait depuis le réseau du SICASIL.

Les ressources en eau sont insuffisantes actuellement. Un nouveau captage devra être réalisé très prochainement. Fin 2001, la capacité de prélèvement était de 3715 m³ par jour.

Stockage

Les capacités de stockage sont faibles, un seul réservoir, le réservoir de la Treille, permet de stocker de l'eau potable sur la commune. Sa capacité de stockage (2 400 m³), offre une marge de sécurité de 2 jours.

Distribution

En 2009, Châteauneuf comptait 1 684 abonnés au réseau, ce qui signifie que la totalité des logements sont raccordés. L'importance du nombre de résidences secondaires (entre 20 et 25 %) conduit à une forte augmentation de la demande en eau durant la période estivale, qui correspond à un doublement du volume consommé mensuellement (comparaison des mois de février - 66 000 m³ - et août - 142 000 m³). La longueur totale du réseau est de 47198 mètres linéaires.

Le bilan annuel de 2009 sur la qualité des eaux du Foulon est conforme aux références de qualités fixé par l'arrêté du 11 janvier 2007. Les contrôles sont effectués depuis le captage jusque sur le réseau de distribution.

Travaux réalisés

En 2009, la Lyonnaise des eaux a effectué Chemin du Cabanon un renouvellement de 416 ml en DN 100mm, et Place Neuve, un renouvellement de 54 ml en DN 125 mm.

La commune a, quant à elle, effectué une extension chemin du Camp de Tende et Route de Nice, à l'angle Impasse Bergerie et chemin Gibous.

DECHETS

La collecte des déchets est assurée par la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis. Leur traitement, triage, valorisation, transport vers les centres de tris ainsi que leur incinération sont sous la responsabilité de l'UNIVALOM, nouvelle appellation du Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers (anciennement SIDOM). L'UNIVALOM est constitué des 16 communes de la CASA ainsi que Le Cannet, Mandelieu, Mougins et Théoule-sur-Mer. Un nouveau plan d'élimination des déchets du département est à l'étude.

Ordures ménagères

Les ordures ménagères de la CASA sont incinérées à l'usine d'incinération du SIDOM (Antibes). Les emballages sont expédiés vers La Seyne-sur-Mer, via le quai de transit à Villeneuve-Loubet, les déchets verts partent vers Peymeinade et Carros et les journaux et magazines sont envoyés vers le centre de tri de Villeneuve-Loubet avant valorisation ou recyclage externe.

Tri sélectif

La collectes des déchets triés se fait par ramassage en porte à porte.

Chiffres sur Châteauneuf des déchets en 2008

	Tonnage déchets Châteauneuf 2008	Tonnage déchets CASA 2008	%
Ordures ménagères	1646,84	92573,49	1,8
Emballages	168,93	3402,49	5
JOURNAUX/MAGAZINES	64,01	3802,21	1,7
Verre	90,15	4722,27	1,9
Végétaux	8,34	2295,36	0,4
Encombrants	59,57	1604,81	3,7
TOTAL	= 2037,84	= 108400,63	1,9